200

Et je croirais qu'il regarde ma croix, reprit Georges.

-Moi ma jambe, dit le lieutenant.

-Moi ma balafre.

-Il serait bien un peu ici comme le bon Dieu; on lui serait sa prière le soir et le matin.

-Et il veillerait pondant notre sommeil, comme là-bas, quand les sentinelles le voyaient passer la nuit, tout pâle, au milieu du camp.

-Il serait notre ami; et nous lui parlerions de choses et autres qui sont

-Tenez, s'écria Jérôme, il ne faut pas en parler même en riant ; cela fait mal.

-Oui, dirent les Jeux autres,.... des vieux d'Egypte! qui ont comme envie de pleurer!

. Ils demeurérent tristes et soucieux durant quelques minutes.

-Si nous étions riches! soupira Georges....

-Celui qui achètera le tableau, réportit Pierre, devra être au moins un capitaine....

N'y pensons plus! s'écria de nouveau Jérôme, le plus impressionnable des trois; vous étes deux imbécilles.

-C'est-à-dire que nous sommes aussi gueux que des rats....

Quant à moi je vendrais bien la barraque, dit Georges en donnant un

coup de pied dans le mur le plus voisin.

C'est impossible, reprit Jérôme, non pas pour nous : nous savons dormir à la belle étoile; mais lui! mille diables! lui..... l'Empereur! où le mettras-tu? Le seras-tu coucher sous un arbre ?- C'est juste, dit Pierre.

-Il coûte cher ce tableau, demanda Georges?

-Nous pouvons en faire le calcul : un morceau de toile haut comme moi : dix france,.... le cadre, nous pourrions le leur laisser ;.... ce n'est pas le cadre que nous voulons..... Les couleurs peuvent valoir cinq francs ; et la peine du barbouilleur, trois francs: en tout dix-huit.....

-Oui, reprit Pierre, il n'y a qu'un capitaine qui puisse y mettre ce prix-là. Imbécille! s'écria Georges, voilà ce que vaudrait le tableau si c'était ton portrait; mais crois-tu que celui d'un Empereur ne vaille pas davantage?

—Oh! oh! c'est vrai, firent les deux autres, abasourdis de la justesse de l'observation.... Diable! c'est vrai! l'Empereur doit coûter plus cher...

-Beaucoup plus cher! reprit Georges.

Bien le double, dit Pierre.

Oh! qu'il est bête, ce sergent, s'écrièrent les deux autres ; le double ? ah! il vaut le double de toi l'Empereur dix-huit francs de plus! tout juste!..... Celui qui était à Wagram, dix-huit francs !..... Alors ce n'est pas cher un Empereur!

Combien l'estimez-vous ? demanda Pierre tout honteux.

-Au moins trente francs, dit Jérôme.

-Au moins! répéta Georges.

Cela ferait en tout cinquante francs.

Il y eut un moment de silence pendant lequel tous trois lancèrent des bouffees de tabac d'un air pensif.

Tout à coup Georges jeta sa pipe, prit sa casquette, et se dirigea vers la porte.

Ils s'étaient si bien compris, que ce mouvement sit pâlir les deux autres : Tu y vas ? demanda le lieutenant.

Georges fit un signe affirmatif et sortit. On le vit prendre le chemin de la ville. Suite et fin au prochain numéro.

Un sanglier monstrueux vient d'être tué dans la forêt de Plainfaing, canton de Fraize, par M. Aug. Krantz, de Dinozé. Ce chasseur a fait preuve d'un sang-froid remarquable. Le sanglier, du poids extraordinaire de 615 demi-kilogrammes, apres avoir reçu deux blessures, se précipitait sur M. Krantz, et l'aurait infailliblement renversé, si cet intrépide chasseur, mettant un genou en terre pour mieux assurer son coup, ne lui ent envoyé, à quatre pas, un lingot en pleine hure, qui lui broya la tête. Depuis dix ans, cet animal était traqué en vain par les chasseurs des environs. On évalue à 200 les coups qu'on lui a tirés. En le dépouillant, on a trouvé plus d'un kilogramme de chevrotines, lingois, balles, restés dans sa peau, qui n'avait pas moins de 5 centimètres d'épaisseur en certains endroits. Ses défenses sont longues de 32 centimètres. Ce terrible enimal avait tué plus de 50 chiens.

LIVRES NOUVRAUX,

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DROITS, ME CINE, LITTERATURE, &c. &c. &c.

IMAGES, CHAPELETS, MEDAILLES, &c. &c. &c. Il se charge à l'ordinaire de préparer des Récistres de Paroi se de 12 à 400 seuillets.

Montréal, 18 Nov., 1842.

E. R. FABRE.

EXERCICE TRES DEVOT

Et. Antoine de Padone

Petts Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se rend d la Librairie de B. G. O. M. A. S. G. A. R. W. 9

RUEST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,

Et chez les différens Libraires de cette ville.

MOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMANTÉE DES PRIÈRES DE LA SYINTE MESSE, ET DES VEPRES DU DIMANCHE.

DE

SAINT-VINCENT;

Près Richmond, (Virginic.)

CETTE Institution est agréablement située à un mille environ de Richmond, dans un lieu tout à fait savorable à l'étude et à la santé. L'objet des fondateurs est d'offrir à la jeunesse du sud, aux conditions les plus mo lérées les avantages d'une éducation complète pour l'esprit et le cœur. Les mathématiques, et autres sciences pratiques, également utiles, ainsi que les langues anciennes et modernes. seront partie du cours d'enseignement; mais rien ne sera épargué pour préparer spécialement chaque élève à la carrière qu'il se propose de parcourir. La sévérité ne sera employée envers les élèves qu'autant que ce serait nécessaire; mais l'exactitude de la discipline sera maintenue par des punitions employées à propos contre ceux qui l'enfreindraient. Les récréations se prennent toujours sous les yeux des professeurs, et dans le collège. On ne permettra point aux élèves de retenir aucun argent à leur disposition, et il est recommandé aux parents de ne pas leur accorder plus d'un escalin par semaine, pour leurs menues dépenses.-Les élèves ne feront point de visites, si ce n'est à leurs plus proches parents, et qu'autant que le président le jugera convenable; dans tous les cas, ils ne passoront point la nuit hors de la maison. Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage immédiat du collège n'auront point permission de visiter leurs familles, si ce n'est aux vacances qui commencent le 1er. juillet, et finissent le 15 noût.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves, excepté la correspondance avec les parents, seront sujettes à inspection, et toute lettre adressée soit aux élèves, soit aux directeurs de l'institution, doit être affranchie. Quoique la religion catholique soit scule prosesée dans le collége, les consciences ne seront point violentées. Cependant personne ne sera exempté de l'assistance aux exercices publics de religion outre les motifs d'ordre et d'uniformité, il est à souhaiter que le public soit à même d'apprécier avec connaissance de cause, les principes et les pratiques du catholicisme qui paraissent souvent attirer d'une manière assez marquée l'attention publique.

Les frais de livres, vêtements, etc. doivent être payés d'avance, à l'époque de l'admission de l'élève, et ainsi de suite à chaque sémestre. Le prix de la pension, y compris la nourriture, le logement, le blanchissage, le raccommodage du linge et des bas, et les visites ordinaires du médecin, est de cent-cinquante piastres pour l'année scolaire, qui est de dix mois et demi. La moitié de cette somme doit être payée d'avance, à l'entrée de l'évève, et au commencement de chaque sémestre, règle pour laquelle la modération des prix ne permet pas d'admettre d'exception. Ceux qui passent leurs vacances au collège, paieront vingt-piastres pour ce temps-là.

Il n'y a point de dépenses additionnelles, si ce n'est pour une maadie prolongée, ou pour des objets fournis aux élèves. Mais per sonne ne sera admis pour moins d'une demi session, et on ne fera aucune déduction sur un trimestre une fois commencé.

Toutes les précautions ont été prises en faveur des jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique, de manière à écarter d'eux toute espèce de danger. Ils prendront leurs récréations dans une cour séparée, et auront des exercices de piété, destinés spécialement pour cux.

S'adresser à

Mon. WHELAN, - Evêque de Richmond,

ou aux Revd. MM. O'BRIEN et BERNIER.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et cinq piastres par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces .- Six lignes et au dessous, 1re. insertion, Chaque insertion subsequente, 71d. Dix lignes et au-dessous, 1re. inscrtion, 32. 4 d. 10d. Chaque insertion subsequente, Au-dessus de dix lignes, 1rc. insertion par ligne, 40. Chaque insertion subséquente, Nd.

PTRE. DE L'EVECHÉ PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, IMPRIME PAR J. A. PLINGUET.